

**DECLARATION DE PRINCIPES DE LA LISTE
« INDEPENDANCE DES CHERCHEURS »
POUR L'ELECTION 2009 (COLLEGE CHERCHEURS)
DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS**

Candidats :

Luis Gonzalez-Mestres (CR1 CNRS, Section 03, UMR 5814)

(Téléphone : 0450091664 ; Fax : 0153790256 ; Portable : 0620601187)

Jacques Gabarro Arpa (CR1 CNRS, Section 21, UMR 8113)

indep_chercheurs@yahoo.fr , http://www.geocities.com/indep_chercheurs

Infos et communiqués: http://fr.groups.yahoo.com/group/indep_chercheurs

Blog « *La Science au XXI Siècle* » : <http://science21.blogs.courrierinternational.com>

**NON AU DEMANTELEMENT DES EPST, ABROGATION DE
LA LRU ET DE LA LOI D'AVRIL 2006 SUR LA RECHERCHE,
SUPPRESSION DE L'ANR ET DE L'AERES, RETRAIT DES
MESURES RECENTES DE « RESTRUCTURATION » DU CNRS !**

POUR UNE PLUS GRANDE CLARTE ENVERS LES PERSONNELS ET LES CITOYENS

Ces élections interviennent à un moment critique pour le CNRS. Plus globalement, l'avenir des services publics de la recherche et de l'éducation apparaît très sombre. Mais ce problème est aggravé par des carences de l'analyse, au sein même de notre communauté, de l'origine des menaces qui pèsent sur la recherche publique, les universités et l'éducation. En particulier, le rôle essentiel des institutions européennes (Union Européenne, UE) et internationales (Organisation Mondiale du Commerce, OMC; Organisation de Coopération et Développement Economiques, OCDE ; Fond Monétaire International, FMI ; Banque Mondiale...) n'est guère évoqué par ceux qui, au CNRS et dans d'autres EPST, entendent contester la politique de démantèlement de ces organismes. Il en est de même de la stratégie de Lisbonne, du processus de Bologne, de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) de l'OMC... **Peut-on s'opposer efficacement à ce que l'on évite même de nommer ?**

Les lois sur la recherche et les universités de 2006-2007 (Loi n°2006-450 du 18 avril 2006 de programme pour la recherche et Loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, LRU) ; la mise en place de l'ANR et de l'AERES ; la fragmentation en instituts du CNRS et de l'INSERM ; les actuels projets de décret mettant notamment en cause le statut des enseignants-chercheurs... constituent l'application prévisible de la « **logique gestionnaire** » de la Loi Organique Relative aux Lois de Finances d'août 2001 (LOLF), qui faisait à son tour suite à la stratégie de Lisbonne adoptée en mars 2000 et à la politique définie par l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS). L'OMC a été mise en place en 1994 par l'Accord de Marrakech, après un cycle de négociations commencé en 1986. L'AGCS est une annexe à cet Accord. Dès 1984, à l'époque de la politique dite de « rigueur » et « d'austérité », cette évolution avait été prévue par les couples de « décideurs ».

Aucune action ni intervention, si spectaculaire et médiatisée soit-elle, ne pourra être efficace si elle n'a pas pour ingrédient et objectif primordial une explication claire devant l'opinion publique des véritables enjeux et de l'origine des menaces qui pèsent sur les services publics. Au sein du Conseil d'Administration d'un organisme comme le CNRS, cette dénonciation est également nécessaire, de manière « interne » comme devant l'opinion publique. Mais force est de constater qu'alors que la direction du CNRS insère publiquement son action dans le cadre de la stratégie de Lisbonne et du « marché de la recherche » à l'échelle européenne, les élus au Conseil d'Administration ne se sont guère exprimés à ce sujet. Un tel mutisme ne doit plus durer, si on veut pouvoir défendre la survie de l'organisme et convaincre les citoyens du bien-fondé de notre démarche.

La dimension du problème n'est pas « franco-française ». Des mouvements opposés à la privatisation de la recherche, de l'éducation et d'autres services publics se développent dans d'autres pays de l'UE et sous des gouvernements de toutes étiquettes politiques. Le **processus de Bologne**, initié en 1998-2000 et présenté dans un premier temps comme une simple « harmonisation des diplômes », s'avère être un outil de la mise en place d'un « marché » européen et mondial de la connaissance, dans le cadre de la **stratégie de Lisbonne**.

NON A LA MARCHANDISATION DU SAVOIR ET A LA PRECARISATION DE LA RECHERCHE !

La politique de « rigueur » et « d'austérité » des années 1984-86, dont des éminences grises ont par la suite accédé à des responsabilités du plus haut niveau en France ou à l'échelle européenne et mondiale, y compris dans le secteur privé, a marqué un tournant historique. Elle **a ouvert la voie à un processus de privatisation générale de l'économie française et des services publics** qui n'a cessé de s'accélérer indépendamment des façades politiques des différents gouvernements. La notion de « marché européen de la recherche » a été mise en avant de plus en plus souvent au cours de la dernière décennie. Quelles en sont les conséquences ?

- **Le savoir devenant une marchandise, il doit posséder une valeur marchande et ne peut pas être transmis par un service public gratuit.** Il s'ensuit la privatisation de l'enseignement et la fin du service public de l'éducation et des universités tel qu'il a fonctionné en France depuis la Libération.

- Les résultats de la recherche suivant le même sort, **la recherche publique doit céder la place à des activités à haute valeur marchande menées notamment par des universités privatisées.**

- **Le travail intellectuel doit être asservi, les organismes de recherche et les corps de fonctionnaires doivent céder la place à un système basé sur des contrats précaires** pour la grande majorité des chercheurs.

- **Le marché étant européen et mondial, il ne reste guère de place pour des institutions nationales.**

La mise en cause du statut des scientifiques contraste avec le consensus institutionnel français sur les exigences des garanties d'indépendance. Pour comparaison, le site du Conseil d'Etat nous apprend, en ce qui concerne ces garanties, que : « *la gestion du Conseil d'État et de ses membres est assurée de façon interne (...) sans interférences extérieures ; (...) même si les textes ne garantissent pas l'inamovibilité des membres du Conseil, en pratique, cette garantie existe (...); enfin, si l'avancement de grade se fait, en théorie, au choix, il obéit, dans la pratique, strictement à l'ancienneté (...)* ». Le statut des chercheurs, de plus en plus voué à la précarité, a bien dégringolé si on le compare avec ce descriptif. Pourtant, **les scientifiques sont confrontés dans leur travail à des tâches de portée citoyenne nécessitant une véritable indépendance au service de l'intérêt général.**

La grande majorité des agents de la recherche publique française rejette le sombre « avenir » que l'on voudrait nous imposer. Les citoyens conscients des enjeux rejettent également ces prétendues « réformes ». Le Conseil d'Administration du CNRS est l'une des instances où nous pouvons envisager de défendre les acquis de la Libération contre la stratégie des lobbies financiers et des multinationales. Nous devons agir pour **l'abrogation de la LOLF, de la LRU et du Pacte pour la recherche**, pour le **retrait des décrets** intervenus depuis 2005 et, autant que possible, pour le retrait des ratifications françaises des Traités de Maastricht, Marrakech et Lisbonne.

Ce texte est la suite de nos déclarations de principes aux élections précédentes, et force est de constater que la situation n'a cessé de s'aggraver dans la période récente. Si les décrets et lois intervenus depuis 2005 correspondent à une stratégie de suppression de la recherche publique et de privatisation du savoir, il apparaît également que ces mesures ont été rendues possibles par la **fragilisation progressive du CNRS depuis les années 1980.** Il est impératif de rejeter fermement l'actuelle offensive contre les organismes publics de recherche, mais en même temps d'analyser sans concessions les faiblesses qui s'y sont installées au cours des dernières décennies. La spirale des années 2000 n'est que la suite de la politique appliquée depuis l'installation en France des logiques « managériales », qui ont été systématiquement imposées au CNRS.

Dès sa première candidature aux élections du CNRS en 2001, notre collectif a souligné **les dangers pour les organismes publics de recherche découlant de leurs propres dérives.** Dans nos professions de foi, nous avons invariablement plaidé : **pour l'application réelle du principe de l'indépendance des scientifiques** ; contre les « restructurations » imposées par les groupes de pression ; pour l'efficacité de la recherche et contre le développement superflu de hiérarchies, directions et structures de gestion ; contre la déchéance du métier de chercheur que l'on cherche à transformer en un métier d'exécutant ; pour la réunification des deux corps de chercheurs ; pour le rétablissement de la Thèse d'Etat ; pour une véritable liberté d'initiative, pour une réelle autogestion ; contre le blocage infondé des carrières et les discriminations ; pour la reconnaissance de la créativité et de la valeur scientifique ; pour la primauté des critères scientifiques dans l'évaluation ; contre l'ingérence du « lobbying » et la marginalisation de la compétence ; **contre la politique de privatisation et de précarisation de la recherche** ; pour le rétablissement du rôle moteur de la recherche publique ; contre la mondialisation sous l'égide des multinationales et des lobbies financiers ; pour la croissance des établissements publics de recherche ; pour l'affirmation d'une recherche française libre et originale ; contre la subordination de la recherche publique à des institutions, groupes dominants et programmes de l'Union Européenne... Aujourd'hui, cette plaidoirie reste valable et **le CNRS ne pourra se défendre que par une sévère remise en question.**

Le Collectif *Indépendance des Chercheurs*

Groupe de discussion : http://groups.yahoo.com/group/problemes_des_scientifiques/